



Réf.: 155/REL

Rome, 30 mai 2012

### PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU CCR MED

Le 27 mars 2012 à 9:50, au siège du CCR MED via Torino n. 146 –Rome s'est tenu le Comité Exécutif afin de débattre et statuer sur

#### **l'ordre du jour suivant:**

1. Adoption du procès-verbal du Comité Exécutif de Bari (20 octobre 2011).
2. Adoption de l'avis sur la proposition de règlement du FEAMP.
3. Adoption de l'avis sur la proposition de règlement de l'OCM.
4. Adoption des avis sur la pêche récréative.
5. Composition du Comité Exécutif- Mise à jour.
6. Liste actualisée des membres du CCR MED, état des cotisations 2012 et demandes d'adhésions supplémentaires reçues.
7. Participation aux réunions internationales de la Présidence (CGPM, 14-19 mai, Marrakech, Maroc; ICCAT, 12-19 novembre, Agadir, Maroc). Accord des membres.
8. Divers

Au lieu et à l'heure indiqués sont présents Mesdames et Messieurs: Gilberto Ferrari; Alain Rico; Gianfranco Santolini; Esteban Graupera ; Gemma Quilez ; José Maria Gallart; Kahoul Mourad ; Giampaolo Buonfiglio ; Edouard Pages; Antonio Pucillo; Francesco Zizzo; Oriol Ribalta; Antonio Angotti; Corrado Peroni; Rosa Caggiano; Snezana Levstik; Erika Monnati; Sabela Perz Mais; Laura Pisano; Marco Sammiceli; Jonathan Cassar; Paul Piscopo; Victor Degabriele; Saša Raicevich; Steven Mackinson; Phillippe Maraval; Elena Ghezzi; Luca Stasi; Joan Parera Molero; Eusebi Esgleas Pares; Joan Batista Company; Giulia Gorelli; Antonio Marzoa Dopico; Mario Vizcarro; Antonio Marzoa Notlevsen; Pere Brull; Massimo Brogna; Maria Isabella Verardi; Alessandro Buzzi.

La présence des participants est également attestée par les feuilles de présence signées par tous les participants. Les



feuilles de présence seront conservées aux actes.

M. Mourad Kahoul assure la présidence de la séance et M.lle Rosa Caggiano assure les fonctions de secrétaire.

Le Président Kahoul ouvre les travaux et souhaite la bienvenue aux participants et il s'excuse pour le retard à cause d'une grève au centre-ville. Le Président présente l'ordre du jour qui est ensuite approuvé sans amendements.

### **I: Adoption du procès verbal du Comité Exécutif de Bari (20 octobre 2011)**

Le procès-verbal est approuvé sans amendements.

### **II: Adoption de l'avis sur la proposition de règlement du FEAMP**

M.me Elena Ghezzi, coordinatrice du GL1 fait le point sur les résultats de la réunion du groupe de travail qui s'est réuni le 28 février à Rome, et elle explique les contenus de la proposition d'avis sur le FEAMP. A cet égard, l'on juge positifs certains éléments du nouveau fonds (l'augmentation de l'aide à la petite pêche, l'amélioration des conditions de travail et l'abandon du critère de convergence), toutefois on remarque également des points critiques. Le GL se dit préoccupé pour l'accès aux fonds à travers une modalité unique, parce que cela entraîne un seul organisme payeur et une seule procédure de compte rendu; l'introduction des CPT qui doivent encore être définies pour la Méditerranée; le critère de la conditionnalité du FEAMP suscite des préoccupations parce que cela dépend totalement des Administrations nationales, et si l'Etat membre n'applique pas de mesures de contrôle, l'UE peut appliquer des sanctions qui vont se répercuter sur les pêcheurs eux-mêmes. L'infraction grave d'un pêcheur implique la suspension des aides et la mesure et la durée est établie à travers des actes délégués.

Pendant la réunion, Océana et WWF ont avancé des objections. La coordinatrice informe les présents que l'on n'a accueilli qu'une part des observations du WWF dans la proposition d'avis parce que certaines objections n'avaient pas été argumentées suffisamment. A cet égard, la coordinatrice donne la parole au WWF. Le représentant du WWF précise que le principe de conditionnalité est nécessaire et que l'élimination de la surcapacité devrait être essentielle pour l'obtention des aides pour les investissements à bord des navires. Enfin, il estime que les actes délégués sont un système indispensable pour que les mesures du FEAMP soient transparentes.

Le représentant de BIG GAME Italia propose d'insérer un paragraphe sur le financement des projets respectant l'environnement pour encourager les bonnes pratiques de la pêche récréative.

Le représentant de l'ETF demande de faire référence aussi aux contrats collectifs de travail nationaux.

La représentante de KGZS demande des explications sur la mise en œuvre du système des CPT en Méditerranée et ensuite elle fait noter que le débarquement des captures accessoires entraîne une charge environnementale et que d'ailleurs l'exécution des nouvelles normes prévues par le FEAMP pourra causer l'augmentation des coûts administratifs, qui seront encore plus majeurs pour un Etat très petit comme la Slovénie.

Le Secrétaire Exécutif prend la parole pour répondre aux observations de la représentante de KGZS pour préciser que deux points soulevés ont déjà été abordés dans l'avis sur la proposition de réforme de la PCP qui a été adopté par le CCR MED l'année passée.

L'avis est adopté avec les propositions d'amendement de ETF, les objections du WWF, et la proposition de BIG GAME Italia et de KGZS.



### **III: Adoption de l'avis sur la proposition de règlement de l'OCM**

La coordinatrice M.me Elena Ghezzi présente la proposition d'avis sur l'OCM dans les détails. Elle souligne que l'on se félicite pour toutes les procédures qui concernent l'étiquetage volontaire. Elle informe les participants que des observations ont été présentées comme par exemple celle d'éliminer la mention du stockage pour ne pas limiter la liste des espèces dans un seul annexe et par conséquent permettre aux producteurs de bénéficier des aides financières pour le stockage en donnant la priorité aux espèces locales.

La Secrétaire Exécutif informe que le WWF a envoyé des observations et elle demande à la représentante de cette organisation de prendre la parole pour les intégrer afin de les insérer dans l'avis. La représentante du WWF explique l'avis contraire du WWF sur les aides au stockage parce que il n'est pas nécessaire de débarquer tout ce qui est pêché. L'avis est adopté avec les observations du WWF.

### **IV: Adoption des avis sur la pêche récréative**

Le coordinateur, M. Estaban Graupera, avant d'illustrer les deux propositions d'avis sur la pêche récréative, estime nécessaire de résumer l'historique de ce groupe de travail. Le but d'un des deux avis concernant les définitions de la pêche récréative est celui d'inviter l'ICCAT, par le biais de la CE, à se servir des définitions du glossaire de la CGPM. Dans cet avis, la FEDAS a demandé d'insérer aussi la définition de pêche sous-marine, y compris également l'utilisation du harpon. L'autre texte de l'avis veut informer la CE sur la position du GL4 sur l'activité de pêche récréative prévue à l'article 17 du règlement CE sur la Méditerranée (1967/2006). Le coordinateur informe les participants des observations reçues par BIG GAME Italia, WWF, EAA et FEDAS qui notamment, a demandé de faire circuler sa position.

Le Vice-Président M. Giampaolo Buonfiglio prend la parole à propos du document de FEDAS lequel en citant la correspondance par email entre FEDAS et M. Graupera, demande au GL de ne pas adopter les deux propositions d'avis en indiquant plusieurs problèmes. A cet égard, le Vice-Président, précise que le CCR MED est un Conseil Consultatif et qui doit respecter les avis de toute association membre, y compris les avis différents.

Il n'est pas acceptable de critiquer le travail d'un coordinateur en jugeant son travail, en vertu de son appartenance à telle ou telle organisation. Les avis sont adoptés avec les amendements demandés.

### **V: Composition du Comité Exécutif – Mise à jour.**

Le Secrétaire Exécutif rappelle que lors de la dernière AG, certaines associations avaient demandé formellement d'être membre à part entière du Comité Exécutif, vu que des sièges étaient encore disponibles à condition de démissionner du Comité Exécutif en avril 2013 à savoir après les 4 ans prévus, pour qu'une nouvelle élection de tous les membres du Comité Exécutif puisse avoir lieu. Suite à l'avis favorable de la DG MARE, consultée à ce propos pour avoir une autorisation sur cette procédure, le Secrétaire Exécutif demande officiellement la ratification de ce qui a été statué par la AG et l'inclusion des associations qui l'ont demandé (IVEAEMPA, OCEANA, FEDAS, EAA dans un tiers et l'AMOP dans les deux tiers) à condition qu'elles envoient au Secrétariat une déclaration indiquant la fin du mandat à la fin du 2013, signé par le représentant légal de l'organisation. Après quoi, la nouvelle liste des membres du Comex est approuvée.



## **VI: Liste des membre du CCR MED mise à jour, état des cotisations 2012 et nouvelles demandes d'adhésion reçues**

Le Secrétaire Exécutif illustre la liste des Membres du CCR MED mise à jour et elle demande l'accord des participants sur l'adhésion au CCR MED de trois associations (EFSA, ALCP e LEGAMBIENTE) dont on a déjà achevé la procédure pour l'adhésion. Aucun avis contraire n'étant émis, les membres du CCR MED passent de 32 à 35.

Pour ce qui concerne l'adhésion de l'UNCI Pesca, vu que le Secrétariat n'a pas encore reçu l'agrément du Ministère Italien, un rappel sera envoyé au Ministère ainsi qu'à l'association concernée.

Pour ce qui en est de l'état des cotisations 2012, le Secrétaire Exécutif invite les membres à payer leur cotisation au plus tard le 31 mars 2012, ou au moins d'informer éventuellement le Secrétariat du retard.

## **VII: Participation aux réunions internationales de la Presidence (CGPM, 14-19 mai, Marrakech, Maroc; ICCAT, 12-19 novembre, Agadir, Maroc)- Accord des membres.**

Le Secrétaire Exécutif, tout en rappelant que la participation du CCR MED aux réunions externes était déjà approuvée lors du Comex de Bari, elle informe à nouveau les membres sur les prochaines réunions internationales importantes pour le Bassin Méditerranéen. Notamment, elle explique que lors de la prochaine session annuelle de la CGPM qui aura lieu au mois de mai à Marrakech, un Mémorandum d'entente entre le CCR MED et la CGPM sera signé. Ce Mémorandum constituera le document formel qui fixe le rapport de collaboration et d'échange d'informations entre le CCR MED et la CGPM dans les secteurs d'intérêt commun. Après le vote des membres, l'on décide que seulement le Président Kahoul participera à cette réunion.

En ce qui concerne la participation à la session annuelle de l'ICCAT qui aura lieu à Agadir au mois de novembre, l'on décide que la délégation qui représentera le CCR MED sera composée du Président M. Kahoul et du Secrétaire Exécutif.

## **VIII: Divers**

Le Vice-Président Buonfiglio propose d'organiser une demi-journée sur la présentation de l'histoire des associations de la pêche dans les Pays européens de la Méditerranée, comme par exemple les Prud'homies en France, les Cofradias en Espagne et les coopératives en Italie.

Le Secrétaire Exécutif propose d'organiser cette demi-journée lors du prochain Comité Exécutif qui aura lieu probablement à Alicante au mois de mai, étant donné que pendant les prochains groupes de travail il n'y aura pas assez de temps disponible pour les trois présentations.

Le Président Kahoul invite tous les participants aux prochains groupes de travail qui se tiendront à Marseille, à visiter les établissements de la Prud'homie de Marseille, la plus ancienne de France.

Avant de terminer les travaux, le Secrétaire Exécutif informe que elle a participé à l'audition publique organisée par la Commission pour la Pêche du Parlement Européen (PECH) concernant la régionalisation, qui a eu lieu le 21 mars à Bruxelles, dont un rapport sera rédigé en italien et en anglais qui sera ensuite publié sur le site web du CCR MED. Le Secrétaire Exécutif tient à souligner qu'une intervention d'un rapporteur représentant tous les 7 CCR était prévue et que les Secrétariats ont trouvé une position conjointe et concertée après une longue consultation. Les résultats de



l'audition ont mis en évidence que la mise en application concrètement du principe de régionalisation demeure toujours peu claire.

Le Vice-président M.Buonfiglio rappelle ce qui est indiqué dans le *non-paper* de la CE, en soulignant les préoccupations déjà exprimées par les organisations européennes sur les risques d'un excessif recours aux actes délégués dans le mécanisme proposé.

Plus rien n'étant à débattre et personne ne demandant la parole, le Président remercie les interprètes et la séance est levée à 12.30.

\*\*\*

